

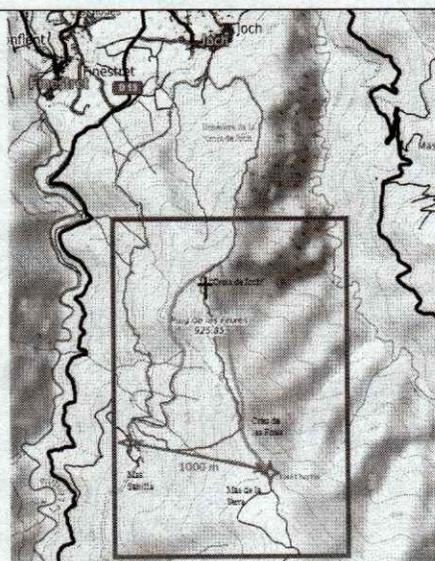
# Analyse du projet de création de piste ceinturant le Puig des Feixes sur les communes de Joch, Glorianes et Finestret

(piste DFCI n° CO 110).

Référence : arrêté préfectoral n° DDTM-SNAF-2023-205-0002 du 24 juillet 2023

Le projet « DFCI CO 110 » devrait réaliser une jonction routière entre les vallées de la Lentillà et de la rivière de Glorianes selon le schéma ci-contre. Il nécessiterait l'ouverture d'une nouvelle piste sur une longueur d'environ 3,5 km (tracé en orange plein).

Cette piste devrait s'intégrer à un « réseau de piste structurante permettant de desservir de grandes unités forestières à aléa élevé » (Cf. Rapport de présentation, paragraphe 4.4). Elle aurait un « objectif de lutte terrestre dans un scénario de grand feu ».



## Ensemble du projet

Au vu du nombre de feux observés dans le passé, croisé avec le risque incendie, et au vu du faible nombre de structures potentiellement à protéger, le projet semble peu approprié aux objectifs visés. En effet :

- Il apparaît qu'il n'y a pas dans ce secteur de grandes unités forestières. Il n'y a pas non plus d'infrastructure caractérisée. La zone ciblée est une zone de landes et de pacages, largement occupée par les troupeaux appartenant à des éleveurs locaux, pouvant servir, si elle est entretenue, de coupure de combustible.

- La fonction de desserte des hauteurs Ouest de Glorianes, en vue d'entretien, est déjà assurée par deux pistes existantes : une sur le versant Lentillà (mas Cougat) et une autre, plus directe et facilement aménageable, sur le versant Est (Glorianes).
- Il est question, à l'aide de cette nouvelle piste, de *raccourcir les délais de transit pour accéder aux points d'eau*. Or, il n'y a aucun point d'eau naturel dans le secteur desservi. Si un point d'eau est créé (à Font Chervis, par exemple), l'eau devra y être apportée nécessairement par voie routière. Les points d'eau disponibles à proximité sont situés sur le versant Glorianes, c'est-à-dire complètement à l'écart du tracé prévu.
- Le secteur le plus stratégique en cas de grand feu est celui des crêtes Est, au-dessus de Glorianes, en limite de commune avec celle de Boule d'Amont (Roca Roja). C'est pourquoi, imaginer un accès à ce secteur aussi excentré que celui qui est retenu dans ce projet, depuis la vallée de la Lentillà, est irrationnel car cela impliquerait des délais de transit routiers extrêmement longs, en tous les cas bien plus longs que l'accès des crêtes Est précité.

### **Choix du tracé**

Le choix retenu est celui d'un tracé en balcon enveloppant le sommet du Puig des Feixes. Si ce choix apparaît cohérent par rapport à l'ensemble du projet, il comporte néanmoins un long passage, tout-à-fait évitable, face au vent dominant et situé en contre-haut d'une pente couverte de maquis (« possible poudrière ? »). Dans un scénario de grand feu venant de Joch, la position inévitablement exposée de ce passage rendrait toute intervention à la fois dangereuse et peu opérationnelle. Cela d'autant plus que, en remontant la pente, le feu ne risque de croiser ni infrastructures ni exploitations agricoles.

### **Rôle présumé de protection des villages de piémont**

Un argument récurrent en faveur de la création de ce projet, martelé par ses initiateurs, consiste à affirmer que ce projet éviterait la propagation d'un incendie vers les villages de piémont. Or, la situation des villages en contre-bas des

massifs ne nécessite aucunement la création d'une piste essentiellement montante pour les protéger. En effet, la piste projetée ne peut, en aucun cas, jouer un tel rôle ne serait-ce en fonction du vent dominant, servi comme justifiant ce projet. Une éventuelle "zone d'aide à la lutte" de proximité serait nettement plus pertinente.

C'est pourquoi cet argument apparaît notoirement fallacieux.

### **Synthèse**

Le projet, tel qu'il est défini, ne conforte et n'optimise aucun des objectifs visés. Ce projet ajouterait une desserte supplémentaire, voire redondante, d'une zone à vocation de pacage, et obligerait à des délais de transit extrêmement longs pour accéder aux secteurs vraiment stratégiques.

La décision de la construction de ce tracé, tel qu'il est présenté, est donc un non-sens. Manifestement, si projet il doit y avoir, ce projet doit être revu dans une perspective réellement pragmatique et faisant preuve d'une véritable volonté de respect du milieu naturel et de la réalité du terrain.

Aymérie LAMORLETTE

